

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.13

Vote du montant 2023 de la contribution financière d'exploitation (CFE) au délégataire

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 4 avril 2023 à 9h00, dans la salle Pierre de Voyer d'Argenson à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

Suppléant : Stéphane ALLOUCH

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Anthony BROTTIER

Suppléants : Benoit COQUELET, Sybil PECRIAUX, Gérard PEROCHON

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, François BOCK ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_13-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

Objet : Vote du montant 2023 de la contribution financière d'exploitation (CFE) au délégataire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver le versement de la contribution financière d'exploitation d'un montant de 461 840 € selon les conditions exposées dans le rapport.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

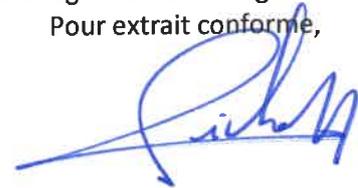
Abstention : 0

Suffrages exprimés : 17

ont voté pour : 17

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_13-DE
Reçu le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Mardi 4 avril 2023 - 09h00

Salle Pierre de Voyer d'Argenson - Hôtel du Département

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT N°7 - VOTE DU MONTANT 2023 DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE D'EXPLOITATION (CFE) AU DELEGATAIRE

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le SMAPB a confié à la Société d'Exploitation et d'Action Locale de l'Aéroport de Poitiers Biard (SEALAPB), la gestion de l'exploitation de l'aéroport pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le comité syndical a par ailleurs autorisé le Président à signer la convention de délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de l'aéroport.

L'article 31 et l'annexe 5 de la convention précisent que le délégataire peut percevoir une contribution financière d'exploitation de l'autorité délégante en contrepartie des sujétions de service public qu'il assumera pendant toute la durée du contrat.

Le montant de la CFE suivant l'annexe 5 pour l'année 2023 s'élève à 461 840 €.

Le comité syndical est invité à approuver le versement de la contribution financière d'exploitation d'un montant de 461 840 € selon les conditions exposées ci-dessus.

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_13-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023